

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 573 636

②1 N° d'enregistrement national :

84 18368

⑤1 Int Cl⁴ : A 45 C 9/00; A 47 F 5/10, 7/00.

①2

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 29 novembre 1984.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 22 du 30 mai 1986.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés :

⑦1 Demandeur(s) : *PAYEN Raoul.* — FR.

⑦2 Inventeur(s) : Raoul Payen.

⑦3 Titulaire(s) :

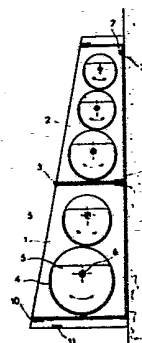
⑦4 Mandataire(s) : Robert Gérardin.

⑤4 Valise rayonnage.

⑤7 L'invention concerne une valise rayonnage destinée au stockage, au transport et à la mise à disposition d'une collection d'objets.

Cette valise-rayonnage est constituée de deux parties 1 et 2 articulées l'une par rapport à l'autre, de formes prismatiques complémentaires, équipées d'étagères pendulaires 4, de section circulaire, munie de séparations coulissantes 5. Ces deux parties 1 et 2 peuvent être solidarisées, après superposition, par l'intermédiaire d'aimants 8 et 9.

Principales applications : bricolage, dépannage, artisanat.



FR 2 573 636 - A1

La présente invention concerne une valise-rayonnage destinée au stockage, au transport et à la mise en disposition, en magasin ou en atelier, sur les lieux de vente ou d'utilisation, d'une collection d'objets pouvant comprendre, par exemple, des composants et leur outillage de pose.

Il existe des caisses à outils ou des valises spécialisées destinées notamment aux artisans, aux camelots, aux bricoleurs, aux pêcheurs, etc... Il s'agit généralement de valises classiques, en deux parties, comportant des compartiments, des cloisons et des tiroirs destinés à recevoir des objets de dimensions précises. Les caisses à outils se distinguent en particulier par une combinaison d'éléments de rangement compartimentés, réunis par des bielles permettant d'obtenir leur recouvrement total, en position de transport, ou leur recouvrement partiel en utilisation.

Aucune de ces caisses ou valises n'est prévue pour être utilisée à la fois comme conditionnement pour le transport, comme présentoir et comme rayonnage. Les outils et composants d'assemblages, utilisés par les artisans et les bricoleurs doivent être, de retour en atelier, sortis de la caisse pour être replacés sur des établis ou des tableaux de présentation, si l'on veut pouvoir les utiliser ensuite facilement, sans recherche préalable dans un lot. Les composants d'assemblages sont, quant à eux, rarement remis dans leur conditionnement et il en résulte un certain gaspillage et beaucoup de désordre à l'intérieur des caisses à outils ou valises spécialisées, rarement prévue pour le stockage de composants.

Les artisans qui effectuent des travaux chez leur client compensent cette carence en équipant leur véhicule professionnel d'étagères et de tiroirs de rangement. Ce qui les obligent, cependant, à faire de nombreuses allées et venues entre le lieu de travail et l'emplacement du véhicule qui se traduisent par des pertes de temps non négligeables.

La valise-rayonnage selon l'invention, est destinée à remédier aux inconvénients présentés par les caisses et valises spécialisées, évoqués ci-dessus.

Avec celle-ci, en effet, il est possible de disposer immédiatement, quels que soient le lieu et les circonstances, d'une combinaison d'objets prédéterminée en fonction du domaine d'utilisation, d'assurer leur transport, sans manipulation ni conditionnement préalable et sans risque de mélange, et d'effectuer des prélèvements sans tâtonnement ni

gaspillage sur les lieux d'utilisation après l'avoir mise en configuration rayonnage.

Cette valise rayonnage se caractérise principalement en ce qu'elle est constituée de deux parties articulées, de formes prismatiques complémentaires, solidariables temporairement l'une contre l'autre pour constituer une valise, ou l'une au dessus de l'autre pour constituer un rayonnage, équipées d'étagères pendulaires creuses de section cylindrique ou autres.

En configuration rayonnage les deux parties sont solidariables temporairement par des aimants et leurs faces avant et arrière se trouvent, compte-tenu de la complémentarité des formes, dans le prolongement l'une de l'autre. La partie de volume le plus faible, disposée généralement au dessus, est munie, à sa partie supérieure, d'orifices permettant l'accrochage contre un mur par l'intermédiaire de pitons.

Les étagères pendulaires sont de sections cylindriques et leurs diamètres sont différents selon la position qu'elles occupent dans l'une ou dans l'autre des parties de la valise. Selon un mode de réalisation préférentiel, ces étagères sont transparentes et sont compartimentées à intervalles réglables, par l'intermédiaire de séparations circulaires coulissantes.

D'autres caractéristiques et avantages apparaîtront dans la description qui va suivre d'une valise-rayonnage réalisée selon l'invention, donnée à titre d'exemple non limitatif au regard des dessins annexés sur lesquels :

- La figure 1 représente une vue de côté, en coupe de la valise-rayonnage en configuration rayonnage, accrochée à un mur.

- La figure 2 représente une vue de face de la valise-rayonnage en configuration rayonnage, accrochée à un mur.

En examinant les figures 1 et 2 on remarque que cette valise-rayonnage comporte deux parties 1 et 2, de forme prismatique, reliées par une charnière 3, à l'intérieur desquelles sont montées pendulairement des étagères creuses de section circulaire 4, munies de séparations coulissantes 5, retenues contre les côtés de la valise par des tétons oscillants 6.

La partie supérieure 2 est munie d'orifices 2a permettant le passage de pitons 7 fixés dans un mur.

La partie supérieure 2 est solidariable temporairement sur la partie inférieure 1 par l'intermédiaire d'aimants 8 et 9.

Les côtés des parties 1 et 2 sont prolongés respectivement vers le haut et vers le bas de façon à permettre à la partie 1 de reposer sur le sol malgré la présence du système de fermeture 10 et d'une traverse formant poignée 11.

5 Les étagères peuvent être réalisées dans une matière transparente, permettant de visualiser les objets qu'elles contiennent, quelle que soit la hauteur ou elles sont situées.

Les étagères peuvent être basculées vers l'avant, par action manuelle, pour faciliter la préhension des objets, ainsi, comme on le voit cette valise-rayonnage pourra être à volonté utilisée comme valise 10 ou comme rayonnage selon les circonstances.

Pour passer de la configuration valise à la configuration rayonnage il suffit d'actionner le dispositif de fermeture 10 de façon à permettre l'articulation des deux parties l'une par rapport à l'autre 15 par l'intermédiaire de la charnière 3 jusqu'à ce que les deux parties soient superposées et viennent en butée l'une contre l'autre; les aimants 8 et 9 viennent alors en contact et assurent la solidarisation temporaire de l'ensemble qui pourra être utilisé debout ou couché sur le sol, sur une table ou un établi, ou accroché à un mur par l'intermédiaire des ori- 20 fices 2a et de pitons 7. Lors de cette manoeuvre les étagères pendulaires conserveront une position verticale qui s'oppose à tout renversement des objets qu'elles peuvent contenir. Cet avantage est conservé pendant le transport. La traverse formant poignée 11, disposée dans le plan médian de la valise permet la manutention.

25 Les séparations coulissantes 5 sont, suivant le cas, réparties uniformément ou non sur toute la longueur des étagères, ou ramenées l'une contre l'autre à l'une des extrémités des étagères, lorsque celles-ci doivent être libérées sur toute leur longueur.

Cette valise rayonnage est destinée principalement à être 30 utilisée par les artisans, les dépanneurs et les bricoleurs, mais elle peut être utilisée aussi avec profit par les ménagères comme boîte de couture, par les camelots, par les pêcheurs etc...

Selon un mode de réalisation simplifié cette valise rayonnage peut-être constituée d'une mallette classique, à un seul compartiment, 35 équipée de rayonnages pendulaires de même section.

RENDICATIONS

1. Valise-rayonnage caractérisée en ce que elle est constituée de deux parties de formes prismatiques complémentaires, articulées l'une par rapport à l'autre, équipées d'étagères pendulaires (4).
2. Valise-rayonnage selon la revendication 1 caractérisée en ce que les étagères pendulaires (4) sont de sections cylindriques
3. Valise-rayonnage selon la revendication 2 caractérisée en ce que la section des étagères diffère selon leur position dans les compartiments.
4. Valise-rayonnage selon la revendication 1 caractérisée en ce que, en version étagère, les deux parties (1 et 2) sont, après articulation, solidarisées l'une au dessus de l'autre par l'intermédiaire d'aimants (8 et 9).
5. Valise-rayonnage selon la revendication 1 caractérisée en ce que l'un des compartiments est muni d'orifices (2a) permettant son accrochage contre un mur par l'intermédiaire de pitons (7).
6. Valise-rayonnage selon les revendications 1 et 2 caractérisée en ce que les étagères sont munies de séparations coulissantes.
7. Valise-rayonnage selon les revendications 1 et 2 caractérisée en ce que les étagères et les séparations sont transparentes.

FIG. 1

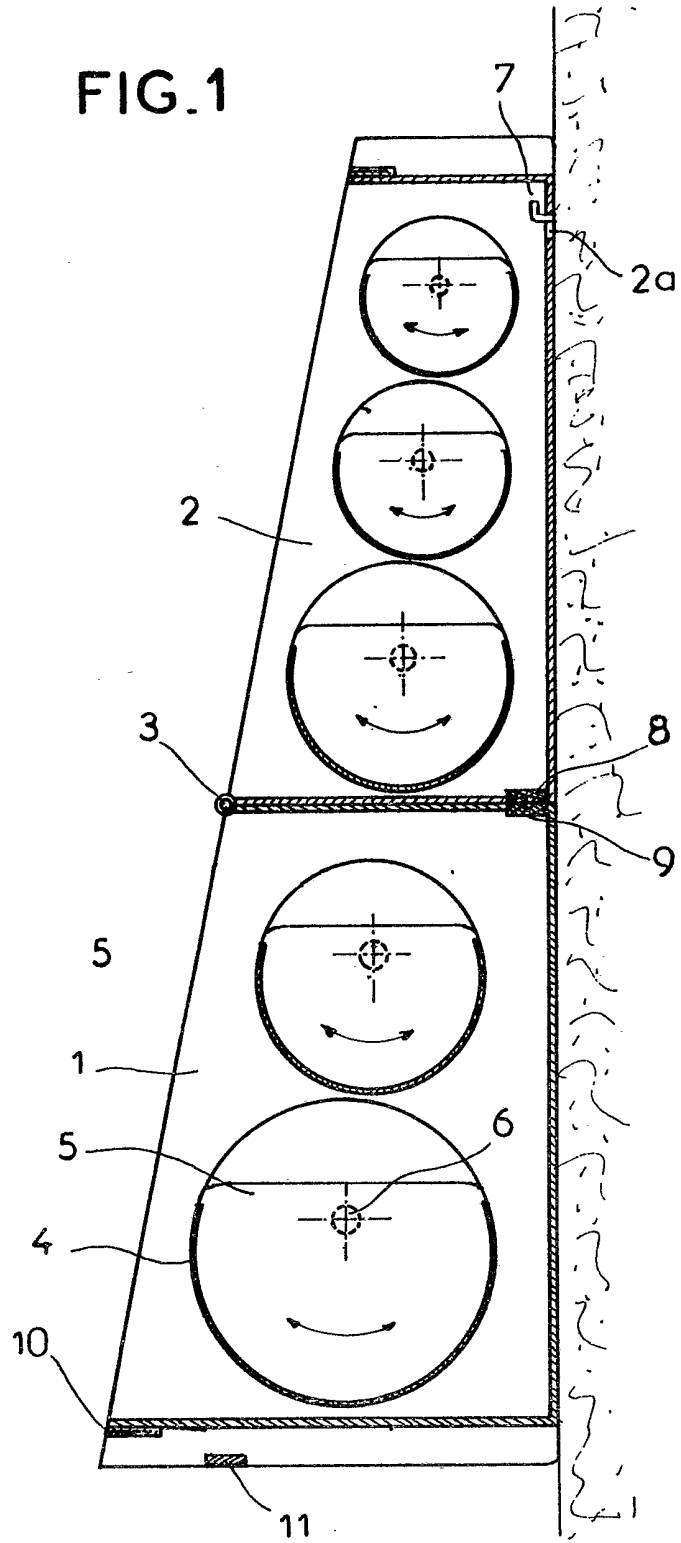


FIG. 2

